

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Défrichement en carrière - Commune de Conliège

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Holcim Granulats (France)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Laurent DELAFOND, Directeur régional

RCS / SIRET

3 3 3 8 9 2 6 1 0 0 0 2 3 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation	<p>a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares.</p> <p>Défrichement de 2,08 ha situés sur la commune de Conliège</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 2,08 ha de terrains dont 1,64 ha soumis au régime forestier. La partie soumise au régime au forestier était initialement occupée par un peuplement d'épicéas dont les arbres ont depuis été abattus sous le contrôle de l'ONF pour cause d'attaque importante de scolytes. Cette zone est aujourd'hui occupée de fourrés de recolonisation (bouleaux, frênes, saules...), ronciers, végétation mésotherme, merlons de protection... Le défrichement inclut également quelques taillis de noisetiers accompagnés de rares réserves feuillues (bouleaux, chênes pédonculés, frênes) dispersées et de qualité médiocre.

4.2 Objectifs du projet

Permettre la poursuite de l'exploitation de la carrière Holcim Granulats de Briod-Conliège autorisée pour 30 ans par arrêté préfectoral n°1162 du 30 juillet 2001.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de défrichement seront réalisés par abattage, débardage et arrachage des souches pour les 31 arbres présents. Les formations arbustives feront l'objet d'un broyage avant décapage des terrains.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le défrichement sera réalisé lors des 5 prochaines années, conformément au phasage d'exploitation de la carrière. Il s'effectuera de manière progressive, en se limitant aux besoins de l'exploitation.
Après défrichement, les terrains seront décapés puis la roche extraite afin de permettre la production de granulats.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est autorisé au titre de la rubrique 2510-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Il a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation le 30 juillet 2001, valable pour une durée de 30 ans.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure de demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface carrière autorisée par AP du 30/07/2001	29,15 ha
Surface concernée par la demande de défrichement	2,08 ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Carrière de Briod/Conliège (39)
Projet localisé sur la commune de Conliège - Parcelle ZC 12

Coordonnées géographiques¹

Long. 5° 37' 59" Lat. 46° 39' 00"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

30 juillet 2001

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est nécessaire pour poursuivre l'exploitation de la carrière, conformément au plan de phasage validé par arrêté préfectoral du 30/07/2001 (ICPE - rubrique 2510-1)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains, inclus dans l'emprise carrière, sont occupés par des fourrés de recolonisation, des ronciers, une petite haie boisée, des merlons de protection, des friches rudérales et des pelouses enfrichées (cf. diagnostic ONF). Seuls 31 arbres sont présents sur la zone concernée par le projet.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols de Conliège approuvé le 04/11/1988, modifié le 27/01/2000 et le 26/03/2004.

Le projet se situe en zone Ncc dans laquelle l'exploitation des carrières est autorisée.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Premier plateau jurassien, altitude de 530 m
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR "Mouvement de terrain" de la Reculée de Conliège-Revigny approuvé par arrêté du 22/10/1992 PPR "Inondations" de La Vallière approuvé par arrêté du 09/05/2007
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à plus de 6 km du site le plus proche : ZSC "Côte de Mancy"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bois valorisables en bois de chauffage sont peu nombreux (environ 30 arbres) La majeure partie de la végétation sera broyée et mélangée à la terre issue du décapage puis servira au réaménagement coordonné de la carrière
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement entraînera la suppression de terrains boisés de faible valeur écologique : cf. étude d'impact relative à l'extension de la carrière (2000) : absence d'espèces végétales rares ou protégées, peuplement d'oiseaux peu diversifié et composé d'espèces communes... Les effets sur la faune et la flore ont été évalués dans le dossier carrière et ont donné lieu à différentes mesures d'atténuation : défrichement progressif limité aux besoins de l'exploitation, hors période de reproduction, renforcement de lisières arbustives, reboisement partiel du site dans le cadre du réaménagement...
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement concerne une surface de 2,08 ha dont 1,1 ha véritablement assimilés à des formations boisées.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Habitations trop éloignées pour être impactées par le bruit lié aux opérations de défrichement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		Opérations réalisées de jour
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		Seulement gaz d'échappement des engins nécessaires au défrichage
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		Les seuls déchets produits correspondront aux broyats de végétaux
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		Il n'y a pas d'activité humaine sur la zone concernée. Le périmètre carrière est clôturé et interdit d'accès.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une nouvelle étude d'impact ne nous semble pas justifiée compte tenu que le projet carrière a déjà fait l'objet d'une évaluation lors de la demande d'extension (2000). Les terrains concernés ont déjà l'objet de prospections écologiques et ces dernières n'ont pas en évidence une sensibilité particulière.

La demande de défrichement ne remet pas en cause les conclusions de cette étude, notamment l'évaluation des effets sur la faune et la flore (absence d'incidence nouvelle), ainsi que les mesures d'atténuation qui avaient été définies : travaux réalisés hors période sensible pour la faune, renforcement de lisières, reboisement partiel du site dans le cadre du réaménagement... Par ailleurs, dans une démarche volontaire et en concertation avec l'ONF, Holcim Granulats a participé au financement de travaux de plantations en faveur du patrimoine boisé de la commune de Conliège (plantation d'une allée de tilleuls).

La dispense d'une nouvelle étude d'impact se justifie donc par l'absence de modification substantielle vis-à-vis du projet initial (projet autorisé par arrêté préfectoral), une faible sensibilité écologique des terrains et une surface concernée par la demande de défrichement limitée (2,08 ha).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cartographie des formations végétales - Office National des Forêts

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Chenôve

le,

21/05/2014

Signature

